

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2012

DATE DE CONVOCATION

14 juin 2012

DATE D'AFFICHAGE

14 juin 2012

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 09
ABSENTS : 06
QUORUM : 08
PROCURATION : 02

DELIBERATION N°2012/11/M-T

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE VINGT JUIN Á SEIZE HEURES, LI CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LECANTIMAire.

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur Jocelyn PRALIER 1^{er} Adjoint Monsieur Patrick LABEAU 3^{ème} adjoint Madame Marcelline POPO 4^{ème} adjointe Madame Patricia BEAUNOL adjointe spéciale Madame Valérie BATAILLIE Conseillère Madame Liliane DAUPHIN Conseillère Monsieur Brice SEPHO Conseiller Monsieur Marcel POPO Conseiller

ABSENTS EXCUSES:

Madame Rosaline CAMILLE 2^{ème} adjointe Madame CHAVERIMOUTOU Liliane Conseillère

Monsieur Vincent MAYEN Conseiller

ABSENTS:

Madame Pauline TARCY Conseillère

Madame Marie George DUMAISON Conseillère Monsieur Alain Patrick ROBINSON Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application de l'article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales Madame Patricia BEAUNOL, adjointe spéciale, a été nommée à ces fonctions qu'elle a acceptées. Madame Rosaline CAMILLE, ayant donné procuration à Monsieur Patrick LABEAU, Monsieur Vincent MAYEN ayant donné procuration à Monsieur Brice SEPHO.



Délibération n° 11/2012/MT Portant approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 mars 2011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121.23 et R.2121-9,

Considérant qu'il est nécessaire de faire approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 mars 2012, après lecture de celui-ci,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'UNANIMITE,

DECIDE:

Article unique: APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 mars 2012.

ADOPTÉE PAR ONZE VOIX (11) CONTRE ZÉRO (0).

Pour certification exécutoire,

Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 20 juin 2012

Le Maire,

Secretariat Genero

PREFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER

0 4 JUIL. 2012

ARRIVÉE
Transmis A.....

Patrick LECANTE

Publication le : 0 4 JUIL. 2012